

INFONOTE

Assurance collective

13 mars 2020

Mise à jour importante relative au coronavirus (COVID-19) et à l'assurance voyage

Le 13 mars 2020, le gouvernement canadien a émis une recommandation officielle, indiquant à tous les Canadiens de ne pas voyager à l'extérieur du Canada jusqu'à nouvel ordre. La pandémie de coronavirus est dorénavant considérée comme un risque connu.

C'est pourquoi certaines dépenses ne sont plus couvertes :

- Si le régime inclut **l'assurance voyage**, tous les frais médicaux engagés ne seront pas couverts pour tout voyage à l'extérieur du Canada dont le départ a lieu après le 13 mars 2020
- Si le régime inclut **l'assurance annulation de voyage**, l'ensemble des frais engagés relativement à la COVID-19 ne seront plus couverts pour tout voyage à l'extérieur du Canada réservé le ou après le 13 mars 2020.

Nous avons publié cette information sur les sites sécurisés destinés aux administrateurs et aux adhérents pour les aviser de ce changement.

Nous suivons la situation de très près et vous informerons de tout développement relatif au coronavirus le plus rapidement possible.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseiller de Desjardins Assurances.

Développement des affaires
Assurance pour les groupes et les entreprises